

N° 67

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 7 AOÛT 1958

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 4 août 1958

Membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu avec grand plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture de la session du Parlement, et je vous en remercie bien sincèrement.

VINCENT MASSEY

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill n° S-15, Loi concernant la compagnie "Mid-Continent Pipelines Limited".—*M. Rynard.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.